Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission Nº 33

chargée de l'examen du préavis N° 2026/61 - Communalisation de la Fondation ABS

Présidence :	M. Ilias PANCHARD (Les Vert-e-s)
Membres présents :	Mme Romane BENVENUTI (Les Vert-e-s) ; M. Yusuf KULMIYE (rempl. M. Louis DANA (soc.)) ; Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; Mme Christelle RIGUAL (rempl. M. Samuel DE VARGAS (soc.)) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; M. Yann LUGRIN (rempl. Mme Eliane AUBERT (PLR)) ; M. Benjamin MEUWLY (PLR) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; Mme Marlène CARVALHOSA BARBOSA (EàG) ; Mme Virginie CAVALLI (VLC) ; Mme Patrizia MORI (UDC)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Municipale : Mme Emilie MOESCHLER, Municipale en charge de SPORTS ET COHESION SOCIALE
Invité-e-s :	M. Olivier CRUCHON, Chef du Service de l'inclusion et des actions sociales de Proximité, Mme Christelle JOLY, Secrétaire générale de la direction de SPORT ET COHESION SOCIALE Mme Salomé DONZALLAZ, Responsable du dispositif addictions
Notes de séances :	Mme Anouk CHALARON

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 06.10.2026 - Début et fin de la séance : 08h32 – 10h17

---

1. Présentation du préavis

La Municipalité explique que le préavis vise principalement à assurer la reprise du personnel et des prestations de la fondation ABS au 1er janvier 2027, par la création de 34,8 équivalents plein temps (EPT) et l'octroi de moyens financiers supplémentaires.

Cette décision fait suite aux importantes difficultés financières, organisationnelles et de gestion rencontrées par la Fondation, dont la situation s'est particulièrement dégradée en 2025, jusqu'à présenter un risque de faillite. La mise en place d'une Task Force réunissant la Ville et le Canton, ainsi que d'une direction ad intérim, a permis d'assurer temporairement la continuité des activités. La communalisation est

désormais présentée comme la solution permettant de pérenniser les prestations et de sécuriser les emplois.

La Municipalité souligne que ce préavis concerne essentiellement les aspects financiers, organisationnels et de ressources humaines. Les questions plus larges relatives à la stratégie drogues et espaces publics continueront notamment d'être traitées dans le cadre de la Commission consultative des quatre piliers.

2. Conditions de reprise du personnel et dotation des équipes

Les échanges portent largement sur les conditions de travail du personnel, particulièrement éprouvé par la pénibilité des missions, les situations de violence et une sous-dotation structurelle.

La Municipalité indique que les conditions de reprise ont été présentées individuellement aux collaborateurs et collaboratrices et que, sur cette base, une seule personne s'est opposée à son transfert. Elle assure que les conditions de travail seront maintenues, voire améliorées, conformément aux dispositions légales applicables. Le mécanisme prévu à l'article 38 du RPAC permettra notamment de préserver certaines conditions salariales, avec une adaptation progressive vers les salaires cibles de l'administration communale.

Plusieurs commissaires saluent cette sécurisation des emplois, tout en insistant sur la nécessité de préserver l'expérience et les compétences spécifiques des équipes.

La question des effectifs suscite néanmoins un débat important. La Municipalité précise que le taux d'absentéisme atteignait 19,3 % en juillet 2026, contre environ 11 % dans la branche. Les nouveaux plans de postes intègrent ce taux de référence, ainsi que les besoins liés à l'encadrement, à l'organisation du travail et aux remplacements. Des renforts temporaires sont également prévus afin de stabiliser progressivement la situation.

Plusieurs commissaires estiment toutefois que les effectifs prévus restent insuffisants pour assurer pleinement les missions d'accompagnement sociosanitaire, notamment le suivi individualisé, le soutien administratif et les activités occupationnelles. Une augmentation supplémentaire des effectifs, à raison de deux personnes par site et par plage horaire, est évoquée.

La Municipalité considère que les moyens prévus sont adaptés aux prestations actuelles, tout en reconnaissant que le développement futur des prestations nécessitera de nouveaux renforcements. Elle souligne également qu'une augmentation immédiate des postes pourrait retarder la communalisation, en raison des procédures budgétaires et réglementaires.

3. Préservation des missions et des valeurs de la Fondation

Une part importante des discussions concerne le maintien des missions historiques de la Fondation ABS, fondées sur l'accueil à bas seuil, la réduction des risques, le respect des personnes concernées et l'autonomie professionnelle des équipes.

Plusieurs commissaires craignent que l'intégration à l'administration communale entraîne progressivement une modification des pratiques, notamment un glissement

vers des missions de contrôle ou de gestion des publics. Ils soulignent l'importance d'associer les professionnels et professionnelles à la définition du futur fonctionnement et de préserver leur éthique professionnelle.

La Municipalité rappelle l'histoire particulière de la Fondation et reconnaît l'importance de son savoir-faire. Elle indique qu'un accompagnement au changement a été engagé, notamment au travers d'ateliers consacrés aux missions et aux valeurs. Elle affirme vouloir construire le futur dispositif avec les équipes, sans imposer un fonctionnement totalement prédéfini.

Des avis divergents sont exprimés quant au rôle du Conseil communal dans la définition de ces missions. Certains commissaires souhaitent obtenir des garanties explicites, tandis que d'autres considèrent que ces questions doivent avant tout être travaillées avec les professionnels de terrain, dans le respect du cadre réglementaire communal.

4. Critères d'accès et évolution des prestations

La mise en œuvre des nouveaux critères d'accès aux espaces de consommation sécurisés (ECS) fait également l'objet de plusieurs interventions.

Des commissaires demandent davantage de précisions sur leurs conséquences pour les personnes concernées, les conditions de travail des équipes, la fréquentation des structures et les éventuels reports de consommation dans l'espace public. La question du traitement des données personnelles est également soulevée.

La Municipalité rappelle que ces critères relèvent d'un précédent préavis et précise que leur mise en œuvre est prévue en octobre 2027, après une phase d'évaluation individuelle et de distribution de cartes entre juillet et septembre. Un EPT est prévu pour accompagner ce dispositif. La Commission consultative des quatre piliers pourra être informée de son déploiement.

Concernant les prestations, la Municipalité annonce une extension progressive des horaires en 2027, avec une ouverture jusqu'à 22 heures dès avril, puis des ouvertures supplémentaires les lundis et mardis matin dès juillet, ainsi qu'une réduction de la pause de midi.

5. Financement et relations avec le Canton

Plusieurs commissaires demandent des éclaircissements sur l'articulation entre les financements précédemment votés, les nouveaux moyens sollicités et la participation cantonale.

La Municipalité explique que les CHF 600'000 précédemment accordés au Budget ont notamment permis de couvrir le déficit de fonctionnement de la Fondation. En 2027, CHF 180'000 de cette enveloppe seront affectés à la communalisation, avant une réaffectation complète à l'extension des horaires dès 2028. De même, CHF 60'000 des CHF 120'000 prévus pour les critères d'accès seront temporairement consacrés à la communalisation en 2027.

Concernant la participation cantonale, la Municipalité indique que les négociations financières ont été suspendues dans l'attente de la votation dite des 12 %. Le Canton soutient néanmoins le principe de la reprise. Une convention transitoire d'une année est envisagée pour 2027, avant la négociation d'une convention de trois ans. Des commissaires expriment leur préoccupation quant au risque d'un report progressif des charges sur la Ville et souhaitent des garanties sur la pérennité des contributions cantonales.

Enfin, la Municipalité précise qu'un suivi régulier de la situation financière de la Fondation est assuré jusqu'à la clôture de l'exercice 2026. Aucune dette n'a été identifiée à ce stade et les risques financiers liés à la dissolution font l'objet d'un examen.

6. Vœux de la commission

Au terme de ses travaux, la commission a examiné et adopté les six vœux suivants :

Vœu n° 1 – Fonctionnement et missions de la Fondation ABS
« La commission souhaite que la Municipalité présente aux commissions compétentes, soit à la Commission des quatre piliers ainsi qu'à la Commission de Gestion, un rapport au sujet de la municipalisation, pour l'année en cours, de la fondation ABS, se focalisant sur le fonctionnement et les missions du dit organisme afin de veiller à ce que le changement de statut de la fondation n'entraîne pas une transformation progressive de la nature de son travail et de ses valeurs (maintien d'un accueil fondé sur les besoins des personnes, préservation de l'autonomie et du jugement professionnel des équipes ainsi que respect de leur éthique professionnelle, absence de glissement vers une mission de contrôle ou de gestion des publics cibles et association effective des professionel·les à la définition du fonctionnement futur). »

Vote : 12 oui, 0 non, 0 abstention – Adopté.

Vœu n° 2 – Mise en œuvre et suivi des critères d'accès aux ECS
« La commission souhaite que la Municipalité présente un rapport sur la manière dont elle compte mettre en place les critères d'accès aux ECS avant leur mise en vigueur effective et monitore les effets des critères sur les conditions de travail du personnel, l'isolement des usager·ère·s, la consommation extérieure et la fréquentation des sites. »

Vote : 11 oui, 0 non, 1 abstention – Adopté

Vœu n° 3 – Renforcement des équipes sociosanitaires
« La commission souhaite que la Municipalité renforce à terme la dotation quotidienne des équipes sociosanitaires sur les sites de l'antenne et du Vallon afin de garantir un accueil digne des publics cibles (accompagnement à la consommation, soutien administratif, prévention de santé etc…) sans que cela n'épuise les équipes professionnelles (2 personnes en plus par site et par shift). »
Vote : 7 oui, 4 non, 1 abstention – Adopté.

Vœu n° 4 – Continuité des missions et éthique professionnelle
« La commission souhaite que la Municipalité s'assure que la continuation des rapports de travail inclut la définition des missions de l'institution de sorte à confirmer

que le maintien de l'accueil restera fondé sur les besoins des personnes et ne se développera pas dans une approche de contrôle ou de gestion des personnes paupérisées, mais sur la préservation de l'autonomie, de l'éthique et du jugement professionnel des équipes, ainsi que l'objectif d'accord sur une charte éthique commune soit garanti. »

Vote : 8 oui, 4 non, 0 abstention – Adopté.

Vœu n° 5 – Participation des professionnel-le-s à la gouvernance
« La commission souhaite que la Municipalité développe des outils de gouvernance basés sur et l'association et la participation effective des professionnels à la définition du fonctionnement futur. »

Vote : 8 oui, 2 non, 2 abstentions – Adopté.

Vœu n° 6 – Plateforme stratégique précarité
« La commission souhaite que la Municipalité mette en place, en plus de la Commission consultative des quatre piliers, une plateforme stratégique précarité constituée d'élus, de professionnels de terrain et d'experts. »

Vote : 7 oui, 5 non, 0 abstention – Adopté.

7. Conclusion(s) de la commission

Un amendement à la conclusion n° 1 est proposé afin d'intégrer au minimum quatre EPT supplémentaires dès le 1er janvier 2027, dans le but de renforcer les équipes sociosanitaires. La Municipalité attire l'attention sur les conséquences financières et procédurales d'un tel amendement, dont le coût n'a pas été précisément établi. Elle rappelle qu'une augmentation supérieure aux seuils prévus par le règlement pourrait nécessiter un nouvel examen et retarder la reprise du personnel.
À l'issue des échanges, l'amendement est retiré.

La commission procède ensuite au vote des quatre conclusions du préavis, qui sont toutes acceptées.

Conclusion n°1 : 6 Oui, 0 Non, 6 abstentions – acceptée

Conclusion n°2 : 9 Oui, 0 Non, 3 abstentions – acceptée

Conclusion n°3 : 8 Oui, 0 Non, 4 abstentions – acceptée

Conclusion n°4 : 9 Oui, 0 Non, 3 abstentions – acceptée

La commission accepte donc les quatre conclusions du préavis et adopte six vœux destinés à accompagner la mise en œuvre de la communalisation.

Lausanne, le 4 novembre 2026

Ilias Panchard